



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 18-299 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 18-297 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 83 000\$

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 17 octobre 2018, lors d'une séance extraordinaire, le règlement no.18-299 modifiant le règlement no. 18-297 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 83 000\$;

QUE le règlement no. 18-299 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 novembre 2018;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 21^e jour du mois de novembre 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault